



RACHAT DE FRANCHISE PARTIEL



SINISTRE AVEC RACHAT DE FRANCHISE PARTIEL CONSTITUTION D'UN DOSSIER SINISTRE

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à nous fournir pour la gestion du sinistre :

- Carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité (recto, verso)
- Permis de conduire (recto et verso)
- Fiche d'état départ / retour (signée au départ ET au retour par le locataire)
- Devis puis Facture du réparateur et préciser si le véhicule est immobilisé au garage
- Certificat d'immatriculation du véhicule accidenté (*le Certificat Provisoire d'Immatriculation ne sera pas accepté*)
- Facture de location (la franchise facturée au locataire doit apparaître)
- Contrat de location signé par les deux parties avec le montant de franchise indiqué ainsi que la copie du ticket CB du montant de la franchise
- Dépôt de plainte en cas de vol ou vandalisme
- Notice d'information RFP signée par le locataire + la mention « lu et approuvé »
- Ticket CB (pré-autorisation)

Si Tiers identifié :

- Constat d'accident (complété et signé par le conducteur ayant causé le sinistre)

Si Tiers non identifié / absence de Tiers :

- Déclaration circonstanciée (complétée et signée par le conducteur ayant causé le sinistre)